**Poules pondeuses en cages : l’inaction du gouvernement devant le Conseil d’Etat**

Kurzbeschreibung

|  |  |
| --- | --- |
| **Kompetenzbereich** | Schreiben mit integriertem Leseverstehen |
| **Anforderungsniveau** | Erhöht |
| **Aufgabentitel** | Poules pondeuses en cages : l’inaction du gouvernement |
| **Material** | Zeitungsartikel, Auslassungen |
| **Quellenangaben** | Mathilde Gérard: „Poules pondeuses en cages : l’inaction du gouvernement“, in : *Le Monde*, 07.05.2021 (Zugriff am 16.11.2021 auf <https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/05/07/poules-pondeuses-en-cages-l-inaction-du-gouvernement-devant-le-conseil-d-etat_6079543_3244.html>) |
|  |  |

**Material für die Schülerinnen und Schüler**

**Aufgaben**

1. Lisez le texte suivant, puis présentez la question juridique évoquée dans cet article.
2. « Les animaux ne regardent qu'avec leurs yeux, nous, les humains, nous regardons avec notre folie ». Commentez cette citation de l’écrivain francophone Wajdi Mouawad.

Quand il n’était encore que candidat à la présidence de la République, en février 2017, Emmanuel Macron avait fait la promesse, s’il était élu, de faire « disparaître l’élevage en batterie[[1]](#footnote-1) de poules pondeuses ». A moins d’un an de la fin son mandat, près d’une poule pondeuse sur deux (47 %) est toujours élevée en cage en France, même si cette proportion diminue d’année en année.

Si ce mouvement doit davantage à l’impulsion des consommateurs et de la grande distribution – qui peu à peu se détournent des systèmes d’élevage en cages – qu’à l’action politique, une initiative avait néanmoins été prise par les parlementaires. Lors de l’examen de la loi Agriculture et alimentation (EGalim[[2]](#footnote-2)) en 2018, ils avaient voté l’interdiction de construire ou réaménager[[3]](#footnote-3) tout bâtiment en cages pour les poules pondeuses. [..] L’article L214-11 du code rural et de la pêche maritime, ainsi introduit, devait toutefois se traduire par un décret[[4]](#footnote-4), qui, deux ans et demi après la promulgation de la loi, n’a toujours pas été publié.

Pour l’association Compassion in World Farming (CIWF) France, qui a introduit un recours[[5]](#footnote-5) devant le Conseil d’Etat[[6]](#footnote-6), l’absence de décret équivaut à un non-respect de la loi. « Ce vide juridique, c’est une inaction de la France, qui laisse pourrir la situation », estime Agathe Gignoux, chargée d’affaires publiques de CIWF.

Dans leur réponse à la requête de l’ONG, les services du ministère de l’agriculture ont considéré qu’un décret n’était pas nécessaire pour que la loi s’applique, « l’interdiction prévue étant suffisamment claire ». Mais dans ses conclusions présentées vendredi 7 mai, lors de l’audience devant le Conseil d’Etat, la rapporteuse publique[[7]](#footnote-7) a au contraire estimé que « la publication d’un décret est une condition nécessaire à l’application de l’article L214-11, un seul renvoi au règlement ne suffisant pas ».

La rapporteuse a notamment rappelé que lors, de l’examen du texte à l’Assemblée et au Sénat, la notion de « réaménagement de bâtiment » avait été particulièrement débattue par les législateurs et que ces derniers avaient renvoyé sa clarification à un décret. Celui-ci devrait notamment préciser l’étendue des réaménagements concernés et, par exemple, distinguer le cas d’un éleveur devant faire une réparation, de celui opérant des investissements structurels sur son bâtiment.

« C’est très positif que la rapporteuse reconnaisse qu’il faut un décret d’application : cela signifie que notre démarche était fondée », a réagi Agathe Gignoux

La rapporteuse publique a par ailleurs souligné que l’absence de décret, plus de deux ans et demi après la promulgation de la loi, dépassait le cadre d’un « délai raisonnable » : « Ce délai n’est justifié par aucune circonstance », relève-t-elle. Dans ses conclusions, la rapporteuse propose au Conseil d’Etat, qui rendra sa décision dans les prochaines semaines, d’enjoindre[[8]](#footnote-8) au gouvernement de rendre un décret dans un délai de six mois, assorti de 200 euros d’amende par jour de retard.

« C’est très positif que la rapporteuse reconnaisse qu’il faut un décret d’application : cela signifie que notre démarche était fondée, a réagi Agathe Gignoux. Nous espérons désormais que l’arrêt du Conseil d’Etat suivra ces conclusions, et nous poursuivrons nos demandes sur le fond pour un décret d’application qui ne restreigne pas le moratoire adopté lors de la loi EGalim. » […] Le petit article sur les bâtiments de poules pondeuses avait été adopté après un amendement[[9]](#footnote-9) parlementaire. L’objectif était de permettre une transition vers la fin de l’élevage en cages. »

« On a encore 28 millions de poules pondeuses en cages en France, dans la moyenne haute européenne, alors que d’autres pays avancent beaucoup plus vite », insiste Agathe Gignoux

L’association rappelle notamment qu’en 2012, en vertu d’une directive[[10]](#footnote-10) européenne sur les « cages aménagées », de nombreux éleveurs français avaient procédé à de lourds travaux pour se conformer à cette réglementation. Ces investissements avaient ensuite été un frein pour la transition vers le hors-cage. « On ne veut pas refaire cette bêtise en permettant de nouveaux investissements dans les cages », résume Nikita Bachelard. […] On a encore 28 millions de poules pondeuses en cages en France, dans la moyenne haute européenne, alors que d’autres pays avancent beaucoup plus vite », insiste Agathe Gignoux. L’Allemagne notamment interdira totalement les cages d’ici à 2025. Pour la responsable de CIWF, « sortir d’un système d’élevage en cage, c’est pourtant la base ».

Les cages sont reconnues comme le mode d’élevage le plus éloigné des besoins naturels des volailles, pouvant susciter des troubles du comportement, des risques de blessures et des maladies liées à la très forte densité. Soutenue par 170 organisations, une initiative citoyenne européenne pour demander la fin des cages dans les élevages de l’Union européenne avait réuni plus de 1,4 million de signatures entre septembre 2018 et septembre 2019. Lors d’une audition publique sur le sujet par le Parlement européen, à la mi-avril, le commissaire européen à l’agriculture, Janusz Wojciechowski, a apporté son « plein soutien [à cette initiative] pour mettre en œuvre cette transformation ». La Commission doit encore y apporter une réponse formelle, attendue dans les prochaines semaines.

(840 Mots)

Mathilde Gérard: „Poules pondeuses en cages : l’inaction du gouvernement“

*Le Monde*, 07.05.2021

**Material für die Lehrkraft**: **Hinweise zur Aufgabe**

**Einordnung in den Lehrplan**

|  |
| --- |
| Kompetenzbereiche :  Funktionale kommunikative Kompetenz  Text- und Medienkompetenz  Interkulturelle-kommunikative Kompetenz  Sprachbewusstheit |
| zu überprüfende Teilkompetenzen :  Leseverstehen  Schreiben |
| Kommunikative Inhalte und soziokulturelles Orientierungswissen :  Société et individu (les jeunes, société multiculturelle, points chauds) |

Die Arbeitsanweisung **„Présentez“** erfordert:

* das Verständnis der direkten Textaussage
* die Darstellung einer Situation, eines Verhaltens, eines Ereignisses, einer Person ...
* die Verwendung einer aufgabengerechten Sprachform (z. B. 3. Person, keine Wertung, Wiedergabe mit eigenen Worten)

**Erwarteter Stand der Kompetenzentwicklung**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Kompetenzen** | **Erwartete Schülerleistung** | **AFB** |
| **1** | Die Schülerinnen und Schüler können …  **Leseverstehen:**   * Texten weniger vertrauten Inhalts die Hauptaussagen entnehmen und deren unterstützende sprachliche und/oder inhaltliche Einzelinformationen detailliert erfassen   **Schreiben:**   * komplex strukturierte Texte zu einem breiten Spektrum an Themen des fachlichen und persönlichen Interesses adressatengerecht und textsortenspezifisch verfassen   **Text- und Medienkompetenz**   * sprachlich und inhaltlich komplexe, literarische und nicht-literarische Texte verstehen und strukturiert zusammenfassen | Es wird erwartet, dass die Schülerinnen und Schüler auf der Basis des Materials die Komplexität bei der Umsetzung des Naturschutzes am Beispiel des in Frankreich noch nicht geltenden Gesetzgebung zum Verbot von Käfigbatterien darstellen.  **Inhaltliche Aspekte:**   * 2017 : Promesse d’Emmanuel Macron avant l’élection présidentielle de supprimer l’élevage en batterie de poules pondeuses * 2018 : Loi Agriculture et alimentation interdit la construction ou le réaménagement de bâtiment en cages pour ces poules ; annonce d’un décret pour appliquer cette loi * 2021 : Protestation d’une association de défense des animaux contre l’absence du décret ; au contraire de ce qu’affirme le ministère de l’Agriculture, un tel décret est nécessaire ; la rapporteuse du texte de loi propose que le Conseil d’Etat impose au gouvernement de prendre ce décret sous peine d’amende * Pression sur le gouvernement est d’autant plus forte que la Commission européenne qui en 2012 permettait encore le « réaménagement des cages » semble désormais prête à les interdire. | **I** |
| **2** | Die Schülerinnen und Schüler können …  **Schreiben**   * einen komplex strukturierten Text zu einem Thema persönlichen Interesses textsortenspezifisch verfassen   **Text- und Medienkompetenz**   * eine in sich geschlossene, kommentierende Darstellung produzieren * den Schreibprozess selbstständig organisieren | Es wird erwartet, dass die Schülerinnen und Schüler zu dem gegebenen Zitat auf der Basis ihrer eigenen Erfahrungen Stellung nehmen.  **Éléments d’une réponse:** | **III** |

1. la batterie  ici Käfigbatterie. [↑](#footnote-ref-1)
2. EGalim : loi sur la protection animale votée après les Etats généraux de l’alimentation de l’hiver 2017. [↑](#footnote-ref-2)
3. réaménager : neugestalten. [↑](#footnote-ref-3)
4. le décret : acte administratif provenant de l’exécutif. [↑](#footnote-ref-4)
5. le recours : ici demande d’aide pour faire appliquer une décision jurdique déjà prise. [↑](#footnote-ref-5)
6. le Conseil d’Etat : plus important organe de la juridiction administrative dans les institutions françaises. [↑](#footnote-ref-6)
7. le rapporteur / la rapporteuse : personne qui dans une procédure juridique, rédige un rapport (=  Berichterstatter). [↑](#footnote-ref-7)
8. enjoindre qn à faire qc : ordonner à qn de faire qc. [↑](#footnote-ref-8)
9. un amendement : modification apportée à un texte législatif. [↑](#footnote-ref-9)
10. une directive : indication concernant une ligne à suivre (= Richtlinie). [↑](#footnote-ref-10)